

621
COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'une convention d'union internationale conclue à Berlin, le 13 novembre 1908, ayant pour effet de reviser, de modifier et de remplacer : 1° la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, l'acte additionnel et le protocole de clôture joints à la même convention ; 2° l'acte additionnel et la déclaration interprétative de Paris, du 4 mai 1896. (N° 300, année 1910.)

(Nommée le 7 juin 1910.)

MM.

- 1° BUREAU : LÉON BOURGEOIS. *Président*
2° — SANCET. *Secrétaire*
3° — COUYBA. *Rapporteur*
4° — CHAMBIGE. *Vice Président*
5° — DELPECH.
6° — MAURICE-FAURE.
7° — Gustave RIVET.
8° — LANNELONGUE.
9° — Alexandre BERARD.



Paris 9 Juin 1910

La Commission relative à la convention de Berne a désigné M. Léon Brasseur comme président M. Chambry vice-président secrétaire M. Janet rapporteur M. Cayrol
La prochaine réunion de la Commission se fera le mardi 14 Juin à 2 heures pour entendre le lecture du rapport de M. Cayrol et à 2 h 1/2 les observations de M. ~~Janet~~ Renaud de Clugny de Gouvernement qui la question media sera soulevée au nom du président pour 2 heures 1/2.

?

Le secrétaire
Jules Fauchet

Paris 14 Juin 1910

La Commission ^{viens} tenue le 14 Juin à 2 h 1/4 sous la présidence de M. Léon Brasseur sous présidence M. M. Cayrol, Chambry, Janet, Delpach a d'abord entendu M. Claude Baubien qui est présente au nom de l'Association des inventeurs et artistes industriels et de la Société des artistes décorateurs. Elle a accepté le mandat de régime actuel et demandé à ce qu'elle gaussement venir de la faculté exprimée - l'article 27 d'interdire la protection à l'égard de l'art appliqué - l'industrie.

M. Janet
M. Baubien fait remarquer que les œuvres antérieures à 1907 ne sont pas protégées. il fait observer qu'il existe les modèles français au sein des pays amis. que les brevets de ~~protection~~ ~~des pays amis~~ ~~de l'étranger~~ ~~de l'étranger~~ ~~de l'étranger~~
M. Baubien fait remarquer que les œuvres antérieures à 1907 ne sont pas protégées. il fait observer qu'il existe les modèles français au sein des pays amis. que les brevets de ~~protection~~ ~~des pays amis~~ ~~de l'étranger~~ ~~de l'étranger~~ ~~de l'étranger~~

M. Léon Renaud donne d'intéressantes explications et fait ressortir l'intérêt qui y a pour le motif et accepter la Convention de Berne.

M. Colson membre de la Chambre de Commerce demande à ce qu'elle prochain conférence de la Commission de l'industrie française soit organisée et qu'on en soit les objets d'attente d'après par septa quelques modifications.

La Commission se réunira vendredi 17 Juin à 2 h 1/2
Le secrétaire Jules Fauchet
Le Secrétaire de l'Assemblée

Paris 17 Juin 1910

Le Comité s'est réuni - à la présidence de M. Chambige. M. Baugé président s'est excusé de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Chambige donne lecture de son rapport général et adopte mes observations et le Comité se charge de le déposer au début de la séance de ce jour Vendredi 17 avec prière de le faire inscrire à l'ordre du jour de la séance de Mardi prochain et de donner l'urgence.

Le secrétaire

J. J. J.

